

Ministère de la Communauté française

1080 Bruxelles , le 07 Jun 2011
Rue A. Lavallée, 1
02 / 690.87.31

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service général de l'Enseignement de
promotion sociale, de l'Enseignement
secondaire artistique à horaire réduit
et de l'Enseignement à distance

Direction de l'Enseignement de
promotion sociale

Monsieur Roberto GALLUCCIO
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: a) / Dossier pédagogique 4798

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

----- Unité de formation : FORMATION SPECIFIQUE DES DIRECTEURS DES CENTRES PMS
OFFICIELS SUBVENTIONNES - AXE RELATIONNEL -

Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE
PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT

Code Référence : 988202U35C1

Domaine : 902 Sciences appliquées-SU:psychologie,psychologie sociale

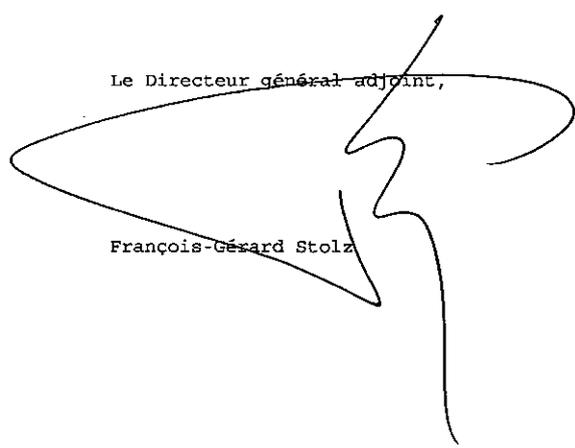
Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,

François-Gérard Stolz



Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Michaël Goulet ou Françoise Christophe (02/690.87.21 ou 02/690.85.92)

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre-confessionnel
- (1) Libre-non-confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) ROBERTO GALLUCCIO, Date et signature (2) : 5/5/2011
 Administrateur délégué

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

**Formation spécifique des directeurs des Centres PMS officiels subventionnés
 – Axe relationnel –**

| | |
|-----------------------------------|--------------------------|
| CODE DE L'UF(3) : 98 82 02 USS C1 | DOMAINE DE L'UF(4) : 902 |
|-----------------------------------|--------------------------|

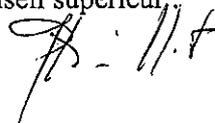
- 3. Finalités de l'unité de formation :** Reprises en annexe n° 1 de ...1... page(s) (2)
- 4. Capacités préalables requises :** Reprises en annexe n° 2 de ...1... page(s) (2)
- 5. Classement de l'unité de formation :**

- (1) Enseignement secondaire de : (1) transition (1) qualification
- du degré : (1) inférieur (1) supérieur
- (1) Enseignement supérieur de type court (1) Enseignement supérieur de type long

| Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur | | | |
|--|----------------------------------|-------------------------------------|----------------------------------|
| Proposition de classement (1) | | Classement du Conseil supérieur (1) | |
| Technique | <input type="radio"/> | Technique | <input type="radio"/> |
| Economique | <input type="radio"/> | Economique | <input type="radio"/> |
| Paramédical | <input type="radio"/> | Paramédical | <input type="radio"/> |
| Social | <input checked="" type="radio"/> | Social | <input checked="" type="radio"/> |
| Pédagogique | <input type="radio"/> | Pédagogique | <input type="radio"/> |
| Agricole | <input type="radio"/> | Agricole | <input type="radio"/> |

Date de l'accord du Conseil supérieur : 10.05.2011

Signature du Président du Conseil supérieur :



- 6. Caractère occupationnel :** (1) oui (1) non
- 7. Constitution des groupes ou regroupement :** Repris en annexe n° 3 de ...1... page(s) (2)
- 8. Programme du (des) cours :** Repris en annexe n° 4 de ... 1... page(s) (2)
- 9. Capacités terminales :** Reprises en annexe n° 5 de ... 1... page(s) (2)
- 10. Chargé(s) de cours :** Repris en annexe n° 6 de ...1... page(s) (2)

(1) Cocher la mention utile
 (2) A compléter
 (3) Réserve à l'Administration
 (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

| | |
|--|---------------------------------|
| Code de l'unité de formation : (3) <u>30 82 02 U35 C 1</u> | DOMAINE DE L'UF(4) : <u>902</u> |
|--|---------------------------------|

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

| Dénomination du cours | Classement | Code U | Nombre de périodes |
|---|------------|--------|--------------------|
| Méthodologie de la communication interne et externe liée à la fonction de direction | CT | F | <u>30</u> |
| Part d'autonomie | | | |
| Total des périodes | | | <u>30</u> |

12. Réserve au Service d'inspection :

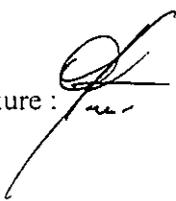
a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 30.05.11

Signature : 

J. LEONARD
Inspecteur chargé de la
coordination du service
d'inspection.

- (1) biffer la mention inutile
(2) A compléter
(3) Réserve à l'administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(6) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

COPIE CONFORME



François - Gérard STOLZ
Directeur général adjoint

| |
|---|
| <p align="center">Formation spécifique des directeurs des Centres PMS officiels subventionnés – Axe relationnel –</p> |
|---|

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Conformément au décret du 31 janvier 2002 du fixant le statut des membres du personnel technique subsidié des centres psycho-médico-sociaux officiels subventionnés (M.B. du 21 mars 2002), l'unité de formation vise à permettre au candidat directeur :

- ◆ de développer l'aptitude à la maîtrise des matières relationnelles spécifiques à la gestion des Centres PMS dans le cadre de la délégation donnée par le Pouvoir organisateur ;
- ◆ de développer ses compétences en termes de communication interne et externe.

| |
|--|
| <p>Formation spécifique des directeurs des Centres PMS officiels subventionnés – Axe relationnel –</p> |
|--|

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Sans objet.

Condition particulière

Etre en fonction dans un centre psycho-médico-social officiel subventionné en qualité de conseiller psychopédagogique.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Néant

**Formation spécifique des directeurs des Centres PMS officiels subventionnés
– Axe relationnel –**

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas dépasser 12 étudiants par groupe.

| |
|--|
| Formation spécifique des directeurs des Centres PMS officiels subventionnés – Axe relationnel – |
|--|

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'exercer et d'analyser les aptitudes et les compétences relationnelles déployées dans des mises en situation concrètes de la vie professionnelle du directeur et plus précisément dans :
 - des situations de gestion et de coordination d'une équipe tridisciplinaire,
 - des situations d'information, de communication et de dialogue avec l'ensemble des acteurs du monde scolaire et des partenaires,
 - des situations de prévention et de gestion de conflit,
 - des situations de représentation de son établissement dans le cadre de relations extérieures ;
- ◆ d'identifier son mode de communication et d'évaluer, notamment, sa capacité de prise de parole en public;
- ◆ de relever les principaux mécanismes de la dynamique des groupes appliqués aux CPMS ;
- ◆ de pratiquer les techniques d'animation en vue de la construction et l'évaluation de projets ;
- ◆ de relever et d'évaluer les moyens qu'il va mettre en œuvre pour transmettre à l'équipe les missions du CPMS et les valeurs qui les sous-tendent ;
- ◆ d'appliquer des techniques favorisant l'émergence de projets ;
- ◆ d'identifier les types de conflits et leur niveau ;
- ◆ de mettre en place des techniques de résolution de conflits ;
- ◆ de percevoir ses forces et ses faiblesses dans chacune de ces situations et d'en déduire son projet de formation en cours de carrière.

Formation spécifique des directeurs des Centres PMS officiels subventionnés
– Axe relationnel –

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le **seuil de réussite**, l'étudiant sera capable:

A partir d'une mise en situation concrète de la vie professionnelle du directeur,

- de démontrer, à travers un plan de communication interne et externe, ses compétences relationnelles dans la gestion d'un centre PMS.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte:

- de la cohérence et de la richesse du plan de communication.

**Formation spécifique des directeurs des Centres PMS officiels subventionnés
– Axe relationnel –**

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.